

## >> Les nouveaux défis en matière de d'organisation et de financement des services publics

La gestion des services publics est dominée depuis les années quatre-vingt par la rareté des deniers publics. Créée par les déficits budgétaires des années 70 et 80, elle s'est encore accrue par l'apparition d'autres phénomènes.

Le premier d'entre eux est certainement la croissance spectaculaire des besoins d'infrastructures, dans des domaines où elles étaient inexistantes il y a à peine dix ans, et où des programmes gigantesques ont été mis en œuvre, souvent sous l'impulsion de nouvelles législations européennes : la collecte et l'épuration des eaux ; le traitement des déchets ; l'achèvement du réseau transeuropéen de transports ; le développement des infrastructures ferroviaires, etc. La pression fiscale n'a évidemment pas pu évoluer au même rythme.

Il est une seconde raison à la rareté des fonds publics apparue récemment : les limites mises aux déficits publics par les critères de convergence du traité de Maastricht et les règles du Pacte de stabilité et de croissance, qui fixe des règles strictes de discipline budgétaire aux Etats membres.

Pour répondre à cette situation, sont apparues des nouvelles formes d'organisation et de financement des services publics, entre autres dans le cadre de partenariats avec le secteur privé.

Ce deuxième séminaire aura pour objet de réfléchir sur cette évolution et sur ce qu'il faut attendre des années qui viennent.

Orateurs :  
Eric Gillet, Patrick Thiel et  
Christophe Dubois

Date du déjeuner-conférence :  
le 10 décembre 2009,  
de 12h00 à 14h00

Lieu : CMS DeBacker  
178, Chaussée de La Hulpe  
B - 1170 Bruxelles



## >> New management public et libéralisation des services publics

Depuis une vingtaine d'années, les modes de gestion des services publics se sont profondément transformés, en Belgique comme dans les démocraties occidentales. Il apparaît que cette transformation va d'ailleurs en s'accroissant depuis le début du siècle.

La nouvelle gouvernance publique, constate-t-on, se construit sur l'horizontalité des interactions, la coordination, la coopération, les partenariats, la multiplication des acteurs publics et privés, les revendications de participation et de démocratie citoyennes. Elle doit également s'adapter à la variété des enjeux et à leur interdépendance. Ces facteurs, avancent certains auteurs, « pourraient justifier de ne plus retenir l'Etat comme pivot de l'analyse pour cerner l'action publique ».

L'Etat est d'ailleurs apparu ces deux dernières décennies comme ballotté entre divers rôles, ceux supposés anciens, ou traditionnels, et les nouveaux rôles supposés devoir être les siens dans une économie mondialisée.

Il fut demandé à l'Etat de se retirer de son rôle d'opérateur pour se confiner dans celui du régulateur, car il s'agirait là de son rôle naturel. Ce furent les divers processus de libéralisation des services publics, ou *public utilities*, des années nonante et deux mille, dans l'ordre : les télécommunications, l'énergie, les transports. Mais il apparut assez rapidement que la libéralisation de ces secteurs laissait des vides, de sorte que l'éviction de l'Etat en qualité d'opérateur dans ces secteurs d'activité fut de courte durée. Il lui fut ainsi demandé de se réinvestir dans des rôles allant de l'encouragement à la création de partenariats stratégiques, purement privés ou public-privé, à la création pure et simple de nouveaux opérateurs publics censés créer à nouveau un environnement concurrentiel que la libéralisation avait paradoxalement étouffés, ou de combler des carences de l'initiative privée.

Le séminaire aura pour objet d'opérer un survol de cette évolution à partir d'exemples concrets tirés de l'actualité belge et d'esquisser l'avenir de l'action

Orateurs :  
Eric Gillet, Pascal Boucquoy et  
Christophe Dubois

Date du déjeuner-conférence :  
le 21 janvier 2010,  
de 12h00 à 14h00

Lieu : CMS DeBacker  
178, Chaussée de La Hulpe  
B - 1170 Bruxelles



## >> Environnement et aménagement du territoire : trop de plans ?

La problématique environnementale occupe une place croissante dans l'activité des autorités publiques : gestion des déchets, mobilité, pollution de l'air, gestion de l'eau, réhabilitation de sites pollués, changements climatiques, nuisances industrielles, gestion des ressources, protection de la biodiversité, ... Il n'existe aujourd'hui aucune instance ou autorité publique qui échappe à ces questions : de l'organisation internationale aux pouvoirs locaux, tous participent désormais à l'élaboration d'un échecaveau complexe de règles et de normes censées répondre au défi du développement durable.

Au croisement avec la gestion publique économique, les instruments d'aménagement du territoire se sont multipliés au fil des années. Depuis les plans de secteur des années soixante et septante, quantité de plans, programmes ou périmètres de natures diverses, poursuivant des objectifs propres, se sont progressivement ajoutés : sites d'activité économique désaffectés, périmètres de remembrement, de revitalisation, d'expansion économique, schémas directeurs, sites Natura 2000, ...

Chacun de ces instruments possède sa propre base légale ou réglementaire, ses règles d'élaboration et ses effets juridiques, si bien que les opérateurs économiques publics et privés ont parfois du mal à en maîtriser les subtilités. Cette situation peut être la source de contradictions, ou de ralentissement dans la réalisation de projets que ces instruments sont pourtant censés favoriser. S'agissant de la seule législation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les modifications qui y sont constamment apportées rendent celle-ci de moins en moins accessible.

Il y a là un objet réel de réflexion du point de vue de la bonne gouvernance. Le brouillard législatif et réglementaire génère des situations d'insécurité juridique auxquelles les autorités publiques ont, en principe, pour mission de remédier. L'instabilité législative et réglementaire ne crée-t-elle pas un déséquilibre entre les autorités publiques et les administrés ? Autant de questions autour desquelles nous vous invitons à débattre avec nos avocats spécialisés en aménagement du territoire en en environnement, sur fond de mise en perspective des outils de ges-

Orateurs :  
Luc Depré, Ivan-Serge Brouhns et  
Thomas Hauzeur

Date du déjeuner-conférence :  
Le 11 février 2010, de 12h00 à  
14h00

Lieu : CMS DeBacker



## >> Le financement des services publics:

En novembre 2005, la Commission européenne adoptait un cadre réglementaire sur les compensations financières accordées aux entreprises chargées de services d'intérêt économique général. Son objectif : fixer des règles claires et précises permettant d'assurer la légalité du financement des services publics de nature économique au regard des règles du traité CE sur les aides d'Etat.

Ces règles européennes sont susceptibles de s'appliquer par exemple à la gestion d'infrastructure de transport, à l'activité de placement des offices publics pour l'emploi, aux soins médicaux, au traitement et au recyclage des déchets, à la distribution de l'eau ou à la construction et la gestion de logements sociaux.

Fin 2008, la Commission a invité la Belgique à lui remettre un rapport sur la mise en œuvre de cette réglementation pour pouvoir en évaluer son impact.

Ce fut l'occasion de relancer le débat sur l'opportunité et l'adéquation de ces règles européennes avec la bonne gestion des services publics en raison notamment de leur caractère sensible et fondamental pour les pouvoirs publics et les citoyens européens.

Quel est l'impact réel de cette réglementation européenne sur la gestion de tels services par les autorités publiques en Belgique ?

Quels sont les réflexes que toute autorité doit avoir lors de l'octroi de cette gestion à une entreprise afin d'assurer la légalité de son financement ? Qu'en est-il de la régularisation des situations passées ou en cours ?

Nous vous proposons d'aborder ces questions avec vous et d'y apporter des réponses pratiques. Nous vous présenterons la manière dont la Commission appréhende les subventions soumises à son examen

Orateurs :  
Annabelle Lepière

Date du déjeuner-conférence :  
le 25 février 2010,  
de 12h00 à 14h00

Lieu : CMS DeBacker  
178, Chaussée de La Hulpe  
B - 1170 Bruxelles





# Winds of Change

Les pouvoirs publics dans un monde en mutation  
décembre 2009 - février 2010

## Carton-réponse

À renvoyer avant le 30 novembre 2009  
par fax : 02 743 69 01 ou  
par e-mail : winds-of-change@cms-db.com)

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Fonction/Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

Je m'inscris à/aux conférence(s) suivante(s) :

- Les nouveaux défis en matière d'organisation et de financement des services publics (10/12/2009)
- New management public et libéralisation des services publics (21/01/2010)
- Environnement et aménagement du territoire: trop de plans ? (11/02/2010)
- Le financement des services publics: les contraintes européennes (25/02/2010)

Bloquez d'ores et déjà la date de la **rencontre de clôture (30/03/2010 à 18h00)**. Une invitation suivra.

